

## INTRODUCTION

À sa réunion de 1992, la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR) a adopté un système d'observation scientifique internationale conformément à l'Article XXIV de la Convention. Le Système a pour objet de rassembler et de vérifier les informations scientifiques nécessaires d'une part, à l'évaluation de l'état des populations de ressources marines vivantes de l'Antarctique et d'autre part, à l'évaluation de l'impact de la pêche sur ces populations et sur les populations d'espèces connexes et dépendantes.

Les informations issues du programme d'observateurs constituent un élément fondamental de l'approche de gestion de la CCAMLR. Le programme fournit des données scientifiques indépendantes sur lesquelles s'appuie l'évaluation des espèces de poissons visées ou des captures accessoires. Il permet également de mettre en œuvre et d'assurer l'efficacité des mesures de gestion visant à réduire la mortalité accidentelle associée aux pêcheries qui seront suivies. Les données issues du programme sont d'autant plus précieuses pour comprendre l'écosystème de l'océan Austral que les régions dans lesquelles se situent les pêcheries de la CCAMLR ne font pas souvent l'objet de campagnes de recherche nationales.

Afin d'aider les membres de la CCAMLR et leurs observateurs à planifier les programmes d'observation et à enregistrer les données, le secrétariat de la CCAMLR, en concertation avec le Comité scientifique et ses groupes de travail, a élaboré le présent *Manuel de l'observateur scientifique*. Ce manuel renferme des directives relatives à l'observation scientifique et des documents de référence.

Les divers éléments de ce programme qui sont le plus souvent mis à jour, à savoir le carnet de l'observateur, les formulaires et les instructions, ne figurent pas dans ce manuel, mais sont disponibles en ligne sur le site de la CCAMLR ([www.ccamlr.org](http://www.ccamlr.org)) ou peuvent être obtenus en contactant le secrétariat.